

Technique Ormont-Dessus

De: Sabine FRUTIG <sabine.frutig@eca-vaud.ch> de la part de Prévention <prevention@eca-vaud.ch>
Envoyé: lundi, 29 janvier 2024 15:07
À: info@petignat-cordoba.ch
Cc: info.camac@vd.ch; Technique Ormont-Dessus
Objet: Ormont-Dessus - CAMAC n° 228921 - Parcelle n° 3084 - Formulaire 43 et Plan de protection incendie

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à la demande de permis de construire citée en objet et vous informons que nous ne disposons pas de tous les éléments nécessaires et obligatoires selon les directives 2015 de protection incendie de l'AEAI afin de pouvoir traiter votre demande, à savoir :

- les plans généraux de protection incendie indiquant, par des symboles et couleurs usuelles, les mesures de protection incendie nécessaires (résistance au feu des structures, compartimentage, longueur des voies de fuite, signalisation et balisage des issues de secours, nature et composition des matériaux de façades, moyens d'extinction...).
- le formulaire 43 incendie (version 2023) dûment rempli et signé. Ce document est téléchargeable sur notre site : <https://www.eca-vaud.ch/entreprises/batiment/constructions-renovations/procedure-permis-de-construire/#incendie>.

Dès lors, nous vous accordons un délai au **26 février 2024** pour fournir les documents **à la commune selon la nouvelle procédure de la camac** (2 ex. papier et 1 ex. **PDF signé**) avec l'attestation de conformité de la version électronique datée et signée, faute de quoi nous serons contraints de nous déterminer négativement.

Tout complément reçu directement par mail à l'ECA ne sera pas traité.

Dans cette attente, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Sabine Frutig

Responsable secrétariat prévention



Etablissement Cantonal d'Assurance

Avenue du Grey 111, 1001 Lausanne

Tél. +41 58 721 21 21

Tél. direct +41 58 721 22 66

Site www.eca-vaud.ch